Aéroport de Sion : l'option de l'UDC

Publié le 15 juin 2012.

A l'heure où, dans une troublante unanimité, tous les membres du Conseil municipal de Sion (PDC, PLR et la Gauche) demandent à notre aviation militaire de quitter Sion (car sans avions à réaction militaires, c'en sera fini de la présence des Forces aériennes à Sion), l'UDC propose une troisième voie, réaliste et mesurée. Elle l'a fait par une résolution que ses élus du district de Sion, les députés Jean-Luc Addor et Eric Jacquod et les suppléants Anne Luyet et Bruno Perroud ont déposée aujourd'hui au Grand Conseil sous le titre *"Aéroport de Sion : changer la loi plutôt que chasser notre Armée"*.

En voici le texte :

Sous réserve de nuisances purement sonores inévitables, que ce soit pour les riverains en général ou pour les acteurs du tourisme, dans une utilisation même mesurée d'une base aérienne comportant l'engagement d'avions à réaction, la principale conséquence de la présence d'une base aérienne militaire à Sion touche au domaine de l'aménagement du territoire et des constructions. En effet, par l'effet des dispositions de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), plus particulièrement de celles de son annexe 8 fixant les valeurs limites d'exposition au bruit des aérodromes militaires, des surfaces très importantes situées en zone à bâtir, souvent déjà largement bâties, se voient déjà ou se verront imposer des restrictions considérables au droit de la propriété.

Force est toutefois de constater que nombre de propriétaires ou de locataires concernés ont acquis ou construit ces immeubles, respectivement les occupent en connaissance de cause et sans se plaindre de nuisances telles qu'elles rendraient toute forme d'habitation ou d'exploitation de locaux commerciaux impossible. Certes, le bruit provoqué par l'exploitation de la base aérienne de Sion provoque à certains moments de l'année et de la journée des nuisances considérables. Mais ce n'est pas pour cela qu'une majorité des citoyens de la Ville de Sion, voire du Valais central imaginent sérieusement demander à notre Armée de mettre un terme à sa présence à l'aéroport de Sion (car chacun sait que ce serait la conséquence immanquable – le Chef de l'Armée l'a encore dit récemment – de l'arrêt des vols d'avions militaires à réaction à Sion). Il n'y a pas, ni à Sion ni dans le Valais central ni en Valais en général de majorité, particulièrement ces temps-ci, pour prendre le risque de se passer de l'apport économique très important de la présence des Forces aériennes à Sion.

C'est d'autant plus vrai que les avions à réaction militaires ne constituent pas les seules sources de nuisances sonores provoquées par l'aéroport de Sion, loin s'en faut. Dans ce sens, le rapport Hertig & Lador SA du 11 mai 2011, qui fait partie des rapports que l'EPFL a livrés à l'Etat du Valais et à la Ville de Sion, contient un chapitre fort intéressant, quoique généralement occulté (dans quel intérêt?), au sujet des niveaux sonores des mouvements des avions civils (avions à hélices et jets) et des hélicoptères (ch. 3.4, p. 23-24). Dans ce rapport, on constate au passage que les mesures de bruit réalisées in situ pour les besoins de cette étude étaient calquées sur les horaires des jets militaires et que durant ces périodes, les jets civils étaient, du propre aveu des experts, "malheureusement très rares" (p. 24). Dans le même sens, le rapport du groupe EPFL-LITEP d'octobre 2011 va plus loin encore en constatant "un résultat apparemment paradoxal, dans la mesure où la disparition hypothétique des activités militaires résulterait en une aggravation de la situation pour ce qui

concerne le dépassement des valeurs de planification et limite d'immissions (en partie)" (p. 24).

Si, donc, une majorité de Valaisans tient à une défense nationale crédible (comportant une aviation militaire moderne) et à ce que nos forces aériennes puissent continuer à disposer des infrastructures d'entraînement et d'engagement nécessaires,

Si une majorité de Valaisans tient à ce que même au prix de certaines nuisances (que l'Armée doit certes accepter de réduire au maximum ou d'adapter notamment, autant que possible, au rythme des saisons touristiques), la présence militaire soit maintenue sur l'aéroport de Sion,

Si une majorité de Valaisans tient à conserver, par là, toutes les retombées positives, directes ou indirectes, de la présence des Forces aériennes,

alors il faut envisager de mettre en discussion la cause juridique des problèmes d'aménagement du territoire et des constructions qui, aujourd'hui, incitent l'Exécutif de la Ville de Sion à s'engager contre la présence d'avions à réaction militaires à Sion, à savoir l'annexe 8 à l'OPB, dont les prescriptions sont sans doute exagérées.

Plus particulièrement, dans l'intérêt conjoint de notre Armée (donc, d'une défense nationale crédible) et du Valais, il s'agit de tout entreprendre pour que le Conseil fédéral réexamine la justification des valeurs fixées par cette annexe et les adapte de telle manière à ne pas entraver sans nécessité impérieuse les possibilités de construire, d'habiter et de travailler dans la zone de l'aéroport de Sion et, bien sûr, des autres bases militaires du pays.

Nous demandons dès lors au Grand Conseil de soutenir cette position et au Conseil d'Etat de la transmettre au Conseil fédéral.